

DELIBERATION	N°2.5 du 07/07/2023
OBJET	ABROGATION DE LA DELIBERATION 2.2 DU 14/04/2023 – NOUVELLE PROPOSITION DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DU MONUMENT HISTORIQUE DU PARC DE VILLEROY

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU le Code du Patrimoine, notamment l'article L.621-30 et suivant ainsi que les articles R.621-92 à R.621-95,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement, relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L.123-1 et suivants, et les articles R.123-1 et suivants,

VU la circulaire du 6 août 2004 relative à la mise en œuvre des périmètres de protection modifiés,

VU la Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (dite « loi LCAP),

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 juillet 2017, rectifié par délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2017 pour prendre en compte les remarques émises lors du contrôle de légalité du 5 septembre 2017,

VU la délibération n°3.7 du 12 mars 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération n°4.8 du 17 décembre 2021 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté n°AR.46.23.116 en date du 15 février 2023 de mise à jour des pièces graphiques et écrites du Plan Local d'Urbanisme concernant les servitudes d'utilité publique,

VU la délibération n°2.1 du 14 avril 2023 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération n°2.2 du 14 avril 2023 proposant un périmètre délimité des abords du monument historique du Parc de Villeroy,

VU la délibération précédente de ce même Conseil Municipal portant sur l'abrogation de la délibération n°2.1 du 14 avril 2023 et la nouvelle prescription de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme,

VU le rapport de présentation de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 8 mars 2023 portant sur la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) du monument historique du Parc de Villeroy ci-annexé,

VU le dossier soumis à l'enquête publique,

**CONSIDERANT** que la délibération n°2.1 du 14 avril 2023 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme est abrogée,

**CONSIDERANT** que le Périmètre Délimité des Abords proposé par l'Architecte des Bâtiments de France sera plus adapté à la réalité du terrain ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers des abords du monument historique concerné, que l'actuel rayon de protection de 500 mètres,

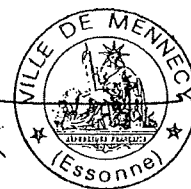
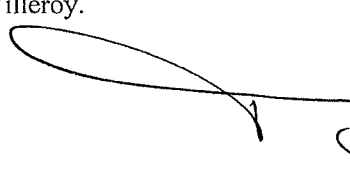
**APRES DELIBERATION,**

**ABROGE** la délibération n°2.2 prise en Conseil Municipal le 14 avril 2023 proposant un Périmètre Délimité des Abords du monument historique du Parc de Villeroy.

**DONNE** son accord sur la proposition de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du monument historique du Parc de Villeroy dont le dossier ci-annexé.

**PRECISE** que le dossier dudit périmètre sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'abrogation de la délibération n°2.2 du 14 avril 2023 et à la nouvelle proposition de création du Périmètre Délimité des Abords du Parc de Villeroy.



**Bruno CARRANI**  
Secrétaire de séance

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy  
Vice-Président de la Région Ile-de-France

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 3

# VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2023

### NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 24 / Arrivée de Monsieur Patrick POLVERELLI à 18H53

Date de convocation : 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juillet à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-quatre au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

### PRESENTS :

*Anne-Marie DOUGNIAUX, Claude GARRO, Xavier DUGOIN, Jean-Marc RITA LEITE,  
Jean-Paul REYNAUD, Christian BOUARD, Patricia FOFFE, Bruno CARRANI,  
Marie-José PERRET, Julien MARTINAUD, Francis POTTIEZ, Jouda PRAT,  
Corinne SAUVAGE, Astrid BENARD, Dora ANNABI, Hélène VETARD,  
Audrey RAYMOND, Marie-José PERRET, Céline DAVID, Gabin DOURNELLE, Annie PIOFFET,  
Christian VITOUS, Patrick POLVERELLI (arrivé à 18H53), Jean-François CLAISSE*

### POUVOIRS :

*Alain LE QUELLEC donne pouvoir à Claude GARRO  
Sophie RENAC donne pouvoir à Dora ANNABI  
Thibault LE BRECH donne pouvoir à Xavier DUGOIN  
Sandrine LEROTY donne pouvoir à Francis POTTIEZ  
Loïc GALLAIS donne pouvoir à Jean-Paul REYNAUD  
Carina COELHO donne pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Julie-Anne SAMAMA donne pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT  
Sandrine POLVERELLI donne pouvoir à Patrick POLVERELLI*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, *Bruno CARRANI* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**Acte à classer****DELIB-2-5-07-23**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-07-13T15-20-51.04 ( MI246399162 )

Identifiant unique de l'acte :

091-219103868-20230707-DELIB-2-5-07-23-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : ABROGATION DE LA DELIBERATION 2.2 DU 14-04-2023 - NOUVELLE PROPOSITION DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DU MONUMENT HISTORIQUE DU PARC DE VILLEROY

Date de décision : 07/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [N.2.5 ABROGATION 2.2 DU 14-04-2023.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2.5-Annexe Déli PDApérimètre V2.PDF](#) Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

[2.5-Annexe PDA Rapport de présentation-Mennecy-Villeroy.PDF](#) Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/07/23 à 15:20

Par [BLAIS Laurence](#)

Transmis

Date 13/07/23 à 15:20

Par [BLAIS Laurence](#)

Accusé de réception

Date 13/07/23 à 15:28